



Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2023 !

Chers concitoyens,

L'année écoulée a été plus paisible sur le plan de la COVID, ce qui a permis plus de convivialité ; nous en avons besoin. Cependant, l'actualité nationale est morose avec la hausse des prix de l'énergie, les conflits sociaux liés notamment à la réforme en cours des retraites... Cet été nous avons vécu la canicule et ses conséquences sur le monde agricole et sur la vie de tous avec les restrictions d'usage de l'eau auxquelles chacun de nous a été confronté. Par ailleurs, le conflit qui s'éternise entre le Russie et l'Ukraine a fait renaître le spectre de la guerre en Europe, même si, dans le monde, les conflits perdurent ou sont souvent sous-jacents..

Mais à Triors, ce week-end, la fête de la saint-Vincent va reprendre, après deux ans d'absence, et nous remercions le Comité des fêtes et le Tableau pour les bons moments que nous pourrons vivre. J'invite ceux qui ne viennent pas d'habitude, pour toutes sortes de raisons, à partager ce moment fort de la vie du village. A cette occasion, nombre d'élus et d'habitants des villages voisins viendront nous rencontrer. C'est une belle tradition, un beau moment de partage. Les nouveaux habitants de Triors sont particulièrement attendus. Cet événement permet de créer des liens, d'apprécier encore plus notre beau village. J'espère, pour 2023, une convivialité ravivée avec la fête des voisins qui pourrait reprendre son cours, de même que la semaine bleue... et pourquoi pas des nouveautés pour nous surprendre ? Nous avons la chance de vivre dans un endroit privilégié, dans une région qui ne l'est pas moins, sachons en profiter.

L'ensemble du conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une

Bonne Année
2023

Sommaire

Edito du maire
Délibérations
Ecoles
Événements
Parole donnée aux associations
Vie de la commune
Etat civil

Je souhaite à chacun d'entre vous une très belle nouvelle année.

Il semblerait qu'une partie du discours lu lors de la cérémonie des vœux du 3 janvier ait été mal interprétée par certains. Vous trouverez en page suivante, la partie de ce discours relative à l'IME, ainsi que la copie de la lettre ouverte du 5/1/2023, à charge contre la première adjointe et moi-même, signée par 9 conseillers municipaux. Elle a été lue en présence du public, avant le conseil municipal du 10/1/2023 et inscrite par la secrétaire de séance, Anne Laure COINDRE, dans le cahier de compte rendu du conseil municipal.

Suite de l'édito du maire

Extrait du texte des vœux du maire lu lors de la cérémonie du 3 janvier 2023.

Toutefois, **le gros projet de ce mandat devrait être** le rachat du tènement de l'IME. Cet établissement, installé à Triors de longue date, nous a fait savoir **qu'il devrait déménager** à Romans. Cet investissement **nous permettrait** de relocaliser l'école dans les murs de l'IME (avec de nouvelles salles de classe, une salle de motricité, des toilettes aux normes, etc) et de doubler la surface de notre école. **Cela nous permettrait** aussi d'agrandir la mairie sur la partie des deux classes actuelles. Pour mener à bien cette opération, nous aurons besoin d'aides financières et je remercie d'avance nos conseillers départementaux et autres politiques pour leur soutien sur lequel je pense pouvoir compter.

Triors le 05/01/2023

Lettre Ouverte

Monsieur le Maire,

Par ce courrier nous vous faisons part de notre mécontentement.

En effet, lors de la cérémonie des vœux 2023, vous avez annoncé devant un bon nombre d'élus et de triorais votre projet d'acheter l'IME pour en faire la future école du village et transformer l'actuelle en mairie.

C'est peut-être votre projet, mais ce n'est pas le nôtre !

En effet, jamais le sujet n'a été porté à l'ordre du jour pour être débattu ou argumenté en séance.

D'ailleurs, lors de notre première réunion (alors que nous étions seulement candidats) nous avons tous émis le souhait de ne pas endetter la commune, de continuer à faire vivre le village et de porter çà et là, quelques idées collaboratives et innovantes.

Or, le projet que vous avez décrit lors de vos vœux est – en plus d'être totalement irrespectueux envers nos engagements de début de mandat – la promesse d'un endettement record et donc d'une totale paralysie d'initiatives budgétaires sur plusieurs décennies.

Nous vous avons fait part à maintes reprises de notre indignation sur votre manque de considération à l'égard de vos conseillers.

Trois d'entre nous ont déjà donné leurs démissions.

Un conseil municipal doit être une équipe et non le diktat d'une seule personne (ou d'un couple). Ce manque de respect, de considération et de dialogue ne peut perdurer.

Il est important au sein d'un conseil municipal de dialoguer, suggérer, débattre, mobiliser nos avis, les confronter dans la bienveillance et l'égard, afin de décider tous ensemble l'avenir du bien commun.

Les conseillers municipaux.

Bouy Niwte

AVIT Sébastien

POSCAL KIMODIRA

GIMBERT
GOURGNY

AL COINDRE

Bouy Michel

Pascal Hausbergue
Hausbergue

Jean-Luc Regnard
Regnard

BOUTHERIN Sébastien

Le maire partage exceptionnellement cette page de l'édito avec la première adjointe

Pascal MINODIER, juste quand Monsieur le maire venait d'annoncer son intention d'ouvrir la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023 (nous avons attendu deux retardataires), demande la parole avant que le conseil ne commence, ce qui lui est accordé par le maire.

4 Triorais sont présents.

Il se lève et donne solennellement lecture d'une lettre ouverte dont copie figure ci-dessus. Ce courrier appartient au domaine public : c'était le choix de tous les conseillers présents et de Michel BOUY, absent qui avait donné mandat à Anne Laure COINDRE, d'en faire lecture devant le public présent, alors qu'elle aurait pu être faite à un autre moment. Anne Laure COINDRE qui s'est en début de séance autoproclamée secrétaire de séance, fera mention de cette lettre qu'elle résume dans le corps des notes de la séance, en point numéro 1. Les séances du conseil municipal sont par nature publiques.

Je n'ai pas été sollicitée pour le projet de cette lettre qui comporte de nombreux et sérieux reproches, car je suis mise en cause au même titre que le maire : « un couple ».

Serais-je une « sous-élue » ?

Certains, parmi les membres du conseil, n'ont jamais admis l'idée qu'épouse et époux fassent partie d'un même conseil. C'est pourtant totalement légal. Il y a deux couples dans ce cas : les BOUY et les OUDILLE. A la place des conseillers opposés à cette idée des couples dans un même conseil, je pense que j'aurais eu la décence de monter une autre liste.

Neuf signataires... il ne manque qu'un conseiller municipal -Frédéric PERNOT, le maire et moi bien entendu, donc neuf élus tout de même, se disent « indignés » car le maire a évoqué un projet de rachat de l'IME lors des vœux.

« Toutefois, le gros projet de ce mandat devrait être le rachat du tènement de l'IME... »

Je reconnais là un conditionnel doublé d'un semi-auxiliaire qui nuance encore le propos du maire. « **Cet investissement nous permettrait** » : encore un conditionnel...

Cette lettre ouverte est discutée, sur proposition du maire et avec l'accord de tous les conseillers présents, lors des questions diverses en fin de conseil.

Aucun des neufs conseillers signataires, aucun ne se souvient avoir entendu parler de cette possibilité éventuelle d'achat du tènement de l'IME, chacun affirme qu'il n'a jamais été question de ce projet en conseil municipal.

Pris au dépourvus, le maire et moi-même disons nous souvenir que cette possibilité a été évoquée en conseil, mais nous ne pouvons pas dire à quelle date. Anne Laure COINDRE affirme avoir recherché... et rien trouvé.

Le lendemain matin, je recherche dans les cahiers de prise de notes du conseil municipal. Ce système des cahiers existe depuis plusieurs mandats. Chaque administré peut d'ailleurs demander à les consulter en présence de la secrétaire.

Je trouve que **cette question a été évoquée lors des conseils suivants** :

- **22 décembre 2020** (le conseil a été installé en mai 2020).

Secrétaire de séance : Sylvette FAURE

On lit dans la partie Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs qui était inscrit à l'ordre du jour :

Commission école (Anne Laure COINDRE fait partie de cette commission)

« Projet d'achat par la commune de bâtiments de l'IME pour création d'une cantine »

Chacun des 9 signataires de la lettre ouverte a signé le cahier.

- 30 mars 2021 (en présence de Monsieur PIENIEK).

Secrétaire de séance : Anne Laure COINDRE

On lit, toujours dans le point sur les commissions

« IME : décision en fin d'année 1,6 ha de terrain une date de départ sera donnée ensuite ou non = départ ? aménagement ? Construction ? »

Chacun des 9 signataires de la lettre ouverte a signé la cahier.

- 6 juillet 2021.

Secrétaire de séance : Anne Laure COINDRE

On lit : Excusés : Pascal MINODIER et Sonia CHABERT (pouvoir donné à S. BOUTHERIN et A. L. COINDRE)

« IME : Catherine s'est rendu à la réunion. Surement sur Triors encore 2/3 ans »

Les notes des secrétaires de séance ont été recopiées telles qu'elles apparaissent.

De plus, des réunions au cours desquelles cette possibilité a été évoquée ont eu lieu en présence des 3 adjoints, du maire et de différentes instances. Permettez-moi de ne pas rechercher les dates, car le bulletin municipal doit sortir et il me reste encore des articles à écrire. Les autres adjoints ont confirmé la tenue de ces réunions.

Lors des réunions budget - Sébastien AVIT et Michel BOUY (tous 2 signataires) font partie de cette commission - nous avons décidé de garder de l'argent de côté pour le cas où cette éventualité pourrait intéresser le village (en disant bien que si cela se précisait il nous faudrait monter une ou des commissions d'étude spéciales).

On nous accuse, le maire et moi, de vouloir « endetter la commune... sur plusieurs décennies » dans la lettre ouverte, et je prends conscience, ébahie, quand la question est évoquée en fin de conseil, du fait que certains découvrent, au cours de leur 3ème année de mandat, que l'on peut demander, voire obtenir, des subventions. La mairie en demande et en obtient d'ailleurs régulièrement. Comme le maire l'a dit à plusieurs reprises, dans son discours pour les vœux,

« Nous avons fait des demandes de subventions ». Le budget est voté par tous les conseillers...

« **Cet investissement nous permettrait...** d'avoir des toilettes aux normes » (*encore un conditionnel...*).

Anne Laure COINDRE, qui a demandé à appartenir à la commission école au début du mandat, « sinon je démissionne », et le conseil lui a laissé cette place, déclare ignorer que les toilettes font cruellement défaut. Elle n'a jamais entendu parler de cela. Cette conseillère a fait sa scolarité primaire dans cette école, est parent d'élèves, secrétaire du sou des écoles... elle connaît donc bien les lieux. Elle « sait juste qu'il manque un bureau pour la directrice ».

Il est vrai que lors de ses détachements pour tâches administratives, il arrive à Madame AGOSTINI d'utiliser la salle du conseil, c'est aussi le cas de l'infirmière scolaire (visites médicales...), de l'orthophoniste... Nous n'avons malheureusement pas d'autre salle à proposer, ni à l'école, ni en mairie ... Nous y tenons aussi, par commodité, souvent, les conseils d'école.

Il n'est plus possible alors d'organiser une réunion dans cette salle, d'y recevoir un administré, ou pour un adjoint ou un conseiller d'y travailler (on doit fermer ses dossiers, attendre au secrétariat - s'il n'y a pas de visiteur - retourner travailler chez soi ou dans la salle une fois libérée). La salle du conseil est utilisée également à l'occasion des mariages.

Pour ceux qui ne connaissent pas les lieux, l'école dispose, à l'intérieur, d'un WC fermé (accessible aux personnes à mobilité réduite) pour 35 enfants, 2 professeurs des écoles, une ATSEM et une AESH. Personnellement, je trouve cela « un peu juste », c'est un doux euphémisme. Certains adultes s'en plaignent, je les comprends, mais on ne peut pas pousser les murs (on y a pourtant réfléchi). Je précise que les toilettes extérieures sont fermées une partie de l'hiver en raison du risque de gel...

Ce dossier serait un énorme projet : nous ne disposons pas d'une évaluation faite dans un premier temps par le vendeur potentiel.. mais ce serait cher, pour notre petit village, n'en doutons pas....

Il nous faudrait, si l'occasion se précisait, mettre en place une commission chargée d'étudier le volet financier (évaluation du tènement, subventions envisageables, emprunts...), le volet juridique, le volet travaux, le volet valorisation des lieux... « Pour mener cette opération, nous aurons besoin d'aides financières, et je remercie d'avance conseillers départementaux et autres politiques pour leur soutien sur lequel je crois pouvoir compter ». Nous aurions alors du pain sur la planche.

Sauf, bien sûr, si, comme les 9 conseillers municipaux et adjoints signataires le disent déjà « C'est peut-être votre projet, ce n'est pas le nôtre ! ». Dans ce cas, on ne fait rien. On n'interroge même pas la population pour savoir ce qu'elle en penserait, une fois les éléments de réflexion en main, car ce serait bien sûr l'affaire de tout le village. On ne se pose pas de question face à la taille réduite de l'école, de la cantine.... Nombre de mairies autour de nous

ont agrandi ou vont agrandir leur école (cela a déjà été fait à Triors) ou en ont reconstruit une autre. Pourtant, je pense qu'elles sont aussi attachées que nous à leur patrimoine communal, à leurs souvenirs. A priori, l'aspect extérieur de l'école ne serait pas impacté. Nous devrions avoir 2 ou 3 élèves de plus scolarisés à l'école l'an prochain. Il faut s'en réjouir. Comment certains conseillers peuvent-ils vouloir davantage d'élèves sans se soucier de leur confort ?

Sébastien AVIT (dont ce n'est pas le projet - il est signataire), mais qui a peut-être changé d'avis (?), déclare en fin de conseil qu'il faudrait effectivement mettre en place une telle commission car quand l'IME (ou « si », je ne me souviens pas) mettra en vente, cela ira très vite et il faudra être prêts... Il demande que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de chaque conseil. Le point dans les questions diverses, systématiquement inscrit à l'ordre du jour, ne lui suffit pas, même si chacun peut alors poser la question de l'évolution éventuelle du dossier, de n'importe quel dossier, de n'importe quel sujet.

« Diktat » est écrit dans la lettre ouverte, un mot fort, à la résonance datée, marquée. Je trouve, personnellement, le maire plutôt relativement conciliant... mais il faut bien considérer la composition de l'équipe, la personnalité et l'ego de chacun, et garder à l'esprit le fait que les dossiers doivent avancer malgré tout.

Par ailleurs, on peut se demander ce qui pourrait être implanté sur le site, au centre du village, en cas de vente de l'IME.

Mais, pourquoi avoir l'idée, saugrenue semble-t-il, quand on lit la lettre ouverte, de basculer éventuellement l'école dans les locaux de l'IME ? Parce qu'il s'agit déjà d'un lieu d'enseignement adapté aux enfants. Un bâtiment de plain-pied alors qu'une des salles de classe de l'école actuelle comporte des marches (la classe des GS à CE1). Je me rends à l'IME plusieurs fois dans l'année pour les Conseils de Vie Sociale ou autres sujets. Au-delà des salles de classe, on devine, mais je n'ai pas encore tout visité, des bureaux, une salle de réunion, des toilettes (!), une petite cantine ou un coin repas paraît-il, un parc, une serre pour que les enfants fassent du jardinage - par exemple, un terrain de foot... la possibilité d'y transférer la cantine pour le confort des enfants et du personnel (pour faire aussi un peu d'intergénérationnel ?)... et pour que les associations retrouvent un endroit où elles pourraient passer plus de temps, plus librement... car la salle des associations est utilisée actuellement aussi comme cantine et garderie.

Et pourquoi pas, en plus, un habitat collectif avec venue d'intervenants sur place (médecins, ADMR, infirmières... cela leur faciliterait peut-être la tâche ?). Anne Laure COINDRE rétorque qu'on ne connaît pas les vieux Triorais car aucun d'entre eux ne laissera sa maison. Le maire donne l'exemple de 2 dames qui ont fait récemment ce choix. Parfois, nécessité fait loi, parfois une grande maison inhabitée coûte trop cher, n'est plus utilisée qu'en partie. Cela pourrait permettre éventuellement à des familles de s'installer : des proches, comme de nouveaux habitants... Ce sont des questions à envisager.... Dans une équipe municipale, on est là

aussi pour faire de la prospective, pour s'interroger sur l'avenir. On est là pour tenir compte de tout le monde, les anciens, les nouveaux, les futurs Triorais...

Dans ce dossier qui nous préoccupe aujourd'hui, rien ne bouge depuis longtemps, mais l'IME a déclaré, il y a un moment déjà, **envisager** de quitter Triors pour Romans dans l'avenir.

Rien ne dit que nous aurions les reins assez solides pour faire face à ce projet de toute façon.

Rien ne dit que cette éventualité se concrétisera.

Rien ne dit que le village sera intéressé.

Rien ne dit que le conseil municipal sera intéressé.

Les 9 conseillers signataires se sont déclarés radicalement opposés à ce sujet. « C'est votre projet, ce n'est pas le nôtre ! » Est-il bien temps de mettre en place une commission spéciale dans ces conditions ? Cette étude serait chronophage. Cependant, le maire et moi-même pensons que l'on doit au-moins se poser la question de l'intérêt pour la commune d'une telle opération, si elle devenait réalisable ; elle n'est pour l'instant qu'envisageable. Difficile avec 9 conseillers signataires qui ne se souviennent pas que cette question a été soulevée plusieurs fois en conseil municipal.

L'IME vendra ou pas, à court terme, à moyen terme, jamais, pas à la mairie ?

Le maire indique que le CAUE serait associé. On lit l'étonnement dans le regard des conseillers dont certains font partie de la commission urbanisme. De quoi s'agit-il ? Les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, celui de la Drôme aurait été créé à la fin des années 70 je crois) sont, en gros, des organismes chargés d'accompagner les collectivités locales, et donc les communes, dans leurs projets architecturaux et urbanistiques.

Des dossiers de demandes de subventions (avec devis, études financières, juridiques, projets bien ficelés) seraient à présenter. Il faudrait travailler avec nos conseillers départementaux, avec la région, avec l'état...

Le bâtiment de la mairie aurait besoin d'être agrandi. Nicole BOUY trouve que la mairie est bien assez grande. Que certains conseillers municipaux viennent plus souvent, ils se rendront compte du besoin de place. Ils pourront même discuter avec le maire s'ils viennent aux heures d'ouverture au public, les administrés le font, car il est présent, même s'il est encore salarié.

Je vous laisse lire le reste de la lettre ouverte qui prône « respect, considération, bienveillance, équipe et dialogue.. » Tout ce que j'apprécie. C'est effectivement ce que l'on peut souhaiter au mieux... de mieux... à ce conseil en cette nouvelle année. J'ai bon espoir. Pascal MINODIER qui m'avait traitée de Mémé de 70 ans quand il était adjoint s'est bien amendé. A cette énumération à la Prévert, les signataires auraient pu ajouter, dans l'ordre où ils se trouvent dans le dictionnaire, peut-être à défaut de les avoir rencontrés ailleurs, ces mots évocateurs : courage, honneur et loyauté...

Mais, finalement, ce qui m'inquiète le plus, au-delà du fait que les conseillers et adjoints pouvaient décider de parler au maire... c'est qu'aucun conseiller signataire (ils sont 9 tout de même) ne se souviennent du fait que le sujet du projet de rachat de l'IME a été abordé plusieurs fois en conseil municipal depuis 2020...

Ce texte a été aussi long à écrire qu'il l'est pour vous à lire, mais le sujet était important. Cela rappellera peut-être de mauvais souvenirs à certains anciens conseillers qui n'ont pas souhaité rempiler, « qui ne le feraient pour rien au monde », et que je comprends mieux maintenant.

Le maire et moi-même nous sommes accordé ce droit de réponse, même si nous avons d'autres priorités dans le cadre de la gestion des affaires communales, car la version des 9 signataires a été largement diffusée dans Triors. De nombreux Triorais se seraient rendus chez Pascal HANSBERQUE, notamment, c'est ce qu'il a déclaré. Il a dit avoir évoqué la question du projet de rachat de l'IME avec l'un des maires présents à la cérémonie des vœux. Pour ce qui est des autres signataires, je ne sais pas.

Pourtant, la porte de la mairie était ouverte et le maire présent.

4 personnes assistaient au conseil, dans le public, c'était une première. Jamais aucun Triorais ne s'était présenté. Je ne sais pas si c'était un hasard du calendrier, la manifestation d'une envie de s'informer de la réalité, de la manière dont les choses allaient se dérouler, de ce que les mis en cause allaient répondre, j'ose espérer qu'il ne s'agissait pour aucun d'entre eux de la volonté d'assister au lynchage public.

Je vous rappelle enfin qu'en début de conseil, Anne Laure COINDRE s'était attribué le fameux cahier retraçant les échanges du conseil... celui dans lequel j'ai retrouvé des traces d'évocation du projet de rachat de l'IME.

A la lecture du *premier point* (donc elle inclut cette intervention dans le conseil) on peut lire « Une lettre ouverte signée par 9 conseillers dont 2 adjoints dénonçant l'annonce publique par Mr le Maire du rachat de l'IME par la commune de Triors lors de la cérémonie des vœux le 4 janvier 2023 a été lue. Cette lettre revendique d'avantage d'égards et de concertation au sein du conseil municipal. »

(Point recopié tel quel). Précision : la cérémonie des vœux a eu lieu le 3, pas le 4 janvier.

Anne Laure COINDRE ayant refusé de tenir compte de ma demande d'ajout de précision, puisque le maire n'a pas annoncé le rachat d'un tènement qui n'est pas en vente, et Sébastien AVIT s'étant opposé à toute modification du texte à la fin du conseil, j'ai décidé de ne pas signer le cahier. Jean-Luc REYNAUD dit avoir refusé de signer aussi pour les mêmes raisons.

« retour sur la lettre du début de séance.

Mr le maire s'interroge - très étonné. Les conseillers lui rappellent que le projet de rachat de l'IME n'a jamais été évoqué en conseil municipal et qu'il a parlé en son nom et non au nom du conseil. Ils déplorent le manque de communication. Mr le maire rétorque par le fait que personne ne vient jamais en mairie.»

Texte recopié tel qu'écrit dans le cahier. Le maire a précisé en fait l'identité de ceux qui passent en mairie (pour les questions relatives à la municipalité, en dehors des affaires personnelles). Une anecdote : Pascal MINODIER a indiqué être passé trois fois (en 3 ans) car le maire ne se lève pas de son bureau pour venir l'accueillir à l'entrée du secrétariat.

Les signataires du cahier à la fin du conseil sont au nombre de... 6 : si je reconnais bien les signatures : Anne Laure COINDRE, Nicole BOUY, Pascal MINODIER, Sébastien BOUTHERIN, Sébastien AVIT. Cela vaut aussi pour Michel BOUY qui a donné mandat à Anne Laure.

Jean-Luc REYNAUD, en désaccord à ce qu'il m'a dit, n'a pas signé, c'est volontaire.

Moi non plus.

Voilà, vous avez été plongés de manière abrupte dans l'ambiance d'un conseil municipal - à Triors, avec en prime un match à neuf contre deux, ce qui n'est peut-être pas si courant.

Catherine OUDILLE
Première adjointe

Xavier OUDILLE
Maire

DELIBERATIONS

Conseil municipal du 12 juillet 2022

- Groupement de commandes relatif à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse : l'entreprise retenue est ARTELIA/ATEAU, le coût total pour la commune est de 12 814.94 € TTC.

- Tarifs de la buvette : Il convient de répercuter l'augmentation du prix d'achat du vin sur le prix de vente. La bouteille de vin blanc sec et de vin rouge Vieilles Vignes passe de 10 à 11€, le Viognier de 15 à 16€. Le prix des autres boissons reste inchangé.

Ces délibérations sont acceptées à l'unanimité des voix exprimées

Conseil municipal du 6 septembre 2022

- Convention tripartite avec l'association « Danse 26 » pour mise à disposition de la salle polyvalente de 16h à 21h30 les mercredis.

—> Approuvé à l'unanimité.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner une habitation située au 480 chemin de Châteauvieux appartenant à M. et Mme KRAFFT.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner trois terrains situés à la Berlodiaire lotissement « l'Abel Hermandance »

—> La commune renonce au droit de préemption.

- Assurance des risques statutaires 2023-2026 (SOFAXIS) :

* pour les agents CNRACL l'option 4 est retenue : pour tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des risques à un taux de 5.22% ;

* pour les agents Ircantec, tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1.30%

—> Approuvé à l'unanimité.

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2022 : présentation du rapport par Pascal H. sur le transfert des charges de la piscine de Chabeuil à l'Agglo.

—> Approuvé à l'unanimité.

Conseil municipal du 11 octobre 2022

Loi de finances 2023 : proposition de l'Association des Maires de France de surseoir à la suppression de la CVAE, d'indexer la Dotation Globale Forfaitaire sur l'inflation, de ne pas mettre en œuvre le système de contrainte financière

→ Favorable à ces propositions à l'unanimité.

SCDECI marché public SIEH : la société ARTELIA n'ayant pas rendu sa proposition technique dans les délais, elle est donc « disqualifiée ». C'est la société NALDÉO qui a finalement été retenue.

→ Adopté à l'unanimité pour l'attribution du marché à la société NALDEO.

Conseil municipal du 22 novembre 2022

- Longueur des chemins ruraux et de la voirie communale : le Département souhaite connaître la longueur de la voirie communale afin de pouvoir calculer la Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie à attribuer à la commune. En 2022, la longueur des chemins ruraux revêtus dans la commune est de 9 141 mètres linéaires, et celle de la voirie communale est de 7 972 mètres linéaires.

- Révision des charges variables pour la location de la salle polyvalente : suite au contexte actuel, les prix des énergies subissent de fortes hausses, il convient d'augmenter les prix des charges variables. L'électricité est actuellement facturée 0,32 € /kWh et va passer au 1^{er} janvier 2023 à 0,40 € /kWh ;

M. le Maire propose au conseil de passer ce tarif à 0,50 € / kWh.

Le gaz est actuellement facturé 2,10 € /m³ et risque de fortement augmenter.

M. le Maire propose de mettre ce tarif à 2,50 € /m³.

- Décision Modificative pour augmenter le compte 6451 pour régler les charges de personnel.

→ Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

ECOLES

ECOLE DE TRIORS

Rentrée des classes, septembre 2022

Après quelques semaines de vacances bien méritées, anciens et nouveaux élèves, professeurs des écoles, ATSEM et AESH ont réinvesti l'école du village, restée en sommeil tout l'été. Cette rentrée fut l'occasion, pour démarrer en douceur en compagnie de parents, de nounous et de représentants de la mairie, d'une rencontre dans la cour, autour de boissons et pognes proposées par le Sou des écoles.



Avec l'aimable autorisation de J-P MOUTON, photo parue dans le Dauphiné Libéré

L'école regroupe 35 élèves en 2 classes. Julie CLEGUER OLLIVIER s'occupe des plus jeunes (G.S., C.P. et C.E. 1) du lundi au jeudi, François BERNARDY prend le relais le vendredi, et Laurence AGOSTINI, directrice, a la charge des plus grands (C.E. 2, C.M. 1 et C.M. 2).

SIVOS E.J. LAPASSAT

Située à Châtillon-saint-Jean, cette école maternelle accueille les Triorais, Parnanais et Châtillonnais de petite et moyenne sections. Les Châtillonnais y sont scolarisés également en grande section depuis quelques années.

Elle compte 3 enseignantes : Aude PERNATON (directrice), Cécile CAFFIERS et Régine BOIS, et 79 enfants : 8 Triorais, 58 Châtillonnais et 13 Parnanais. La fin de la classe du matin étant fixée à 11h45 à Triors, le SIVOS a maintenu une garderie gratuite de 11h45 à 12h dans les locaux de l'école maternelle qui permet aux familles de récupérer les enfants scolarisés à Triors avant de se rendre sans précipitation à Châtillon-saint-Jean.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAL

C'est un service non obligatoire que la mairie propose aux familles des enfants scolarisés à Triors. Nous sommes très attentifs à la qualité de l'accueil dont bénéficient les enfants.

Garderie : la commune assure une garderie dans la salle des associations ou dans la cour de l'école, selon le temps qu'il fait. L'amplitude horaire maximale va de 7h05 à 8h05 et de 16h à 18h, les inscriptions se faisant en accord avec la mairie. Cécile COSTECHAREYRE et Bernadette GRIVOLAT accueillent les enfants avant et après les temps de classe, ainsi que pendant et après le service des repas pour ceux qui déjeunent à la cantine.

Cantine : l'accueil d'une vingtaine d'enfants en moyenne, sur 35 élèves scolarisés, se poursuit dans la salle des associations réaménagée à cet effet pour la rentrée de septembre 2021, avec la création de nouvelles pièces (vestiaire, coin « sale », coin « propre »). Les menus de la semaine sont désormais affichés sur le panneau de l'école ce qui permet une meilleure information des familles. Les repas sont toujours préparés et livrés par La Salamandre (E.S.A.T. de Romans-sur-Isère). Bernadette GRIVOLAT, Cécile COSTECHAREYRE (qui accueillent les enfants) et Catherine OUDILLE (adjointe au maire) ont suivi une formation liée à l'hygiène (protocole HACCP en cantine satellite).

Merci d'avance de bien vouloir contacter la mairie pour toute demande d'inscription en cours d'année.

La secrétaire de mairie, les enseignantes et les animatrices sont à votre disposition pour toute information complémentaire concernant l'école, les temps de garderie et la cantine.

Périscolaire SIVOS

L'association châtillonnaise KALIWALI avait en charge cette activité pour les enfants scolarisés à Châtillon-saint-Jean en élémentaire et en maternelle, en plus d'être un centre de loisirs. Malheureusement, suite à de graves difficultés financières, KALIWALI a cessé son activité à partir du 7 janvier 2023.

La mairie de Châtillon-saint-Jean a annoncé qu'elle reprendrait le périscolaire (cantine, garderie) et centre de loisirs, à la rentrée 2023 et recherche une solution pour boucler l'année scolaire en cours. Il avait été fait appel à des bénévoles pour continuer à assurer le service des repas fournis par les parents, désormais, ce sont des employés communaux qui s'en occupent.

Pour information, une solution provisoire a été trouvée pour les 3 enfants triorais concernés.

LES ECHOS DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

La commission action sociale vous rappelle que...

Les personnes isolées, fragiles, malades, appareillées... quel que soit leur âge, peuvent, si elles le souhaitent, se signaler auprès de notre secrétaire de mairie au 04.75.45.32.73

Elles pourront demander à être contactées régulièrement, ou en cas d'événement particulier, par un membre de la commission action sociale : Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY et Catherine OUDILLE.

Les membres de la commission action sociale prêtent une oreille attentive aux personnes en difficultés ponctuelles ou durables, les aident à rechercher des solutions à leurs problèmes et rendent visite à des personnes qui se sont signalées auprès de la mairie. Elles distribuent des colis pour Noël et s'occupent de la préparation et du service du repas de Noël de la mairie avec l'aide - pour la décoration de la salle et le service - de Pascal HANSBERQUE, Jean-Luc REYNAUD et Xavier OUDILLE.

OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

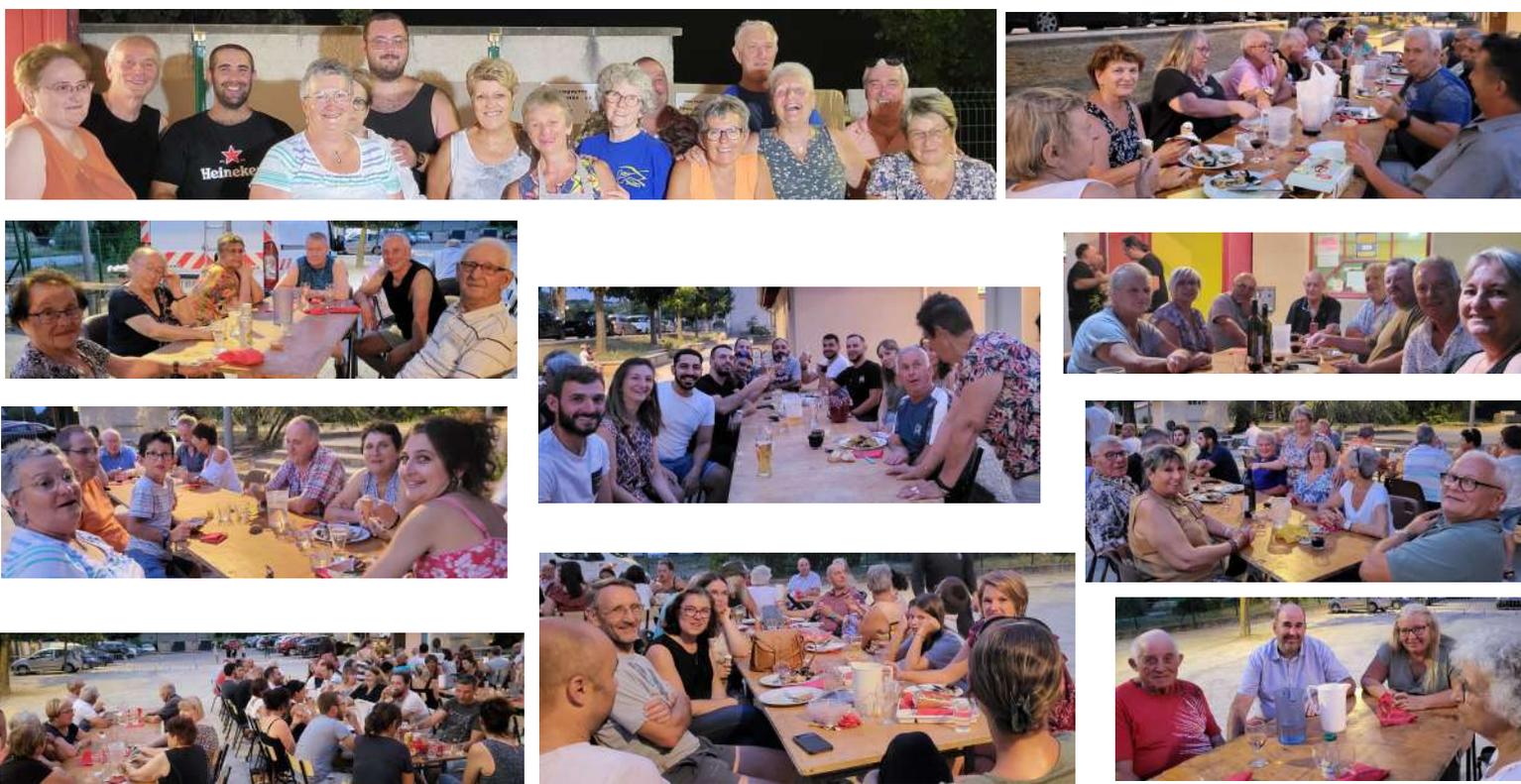
Du 3 au 6 octobre 2022, la mairie de Triors a enregistré des commandes de brioches passées par des Triorais. La mise à disposition a eu lieu dans ses locaux le jeudi 6 en fin de journée.



EVENEMENTS

L'été, c'est le temps de la fête, le temps des buvettes

Comme chaque année **en juillet**, pendant une semaine, la mairie, sous la supervision de nos très sympathiques et efficaces régisseurs Christiane BOSSAN et Jean-Claude BERRUYER, a reçu Triorais, habitants des villages voisins et même touristes dans le cadre de la traditionnelle buvette. Le vendredi était servi le repas famille du comité des fêtes qui a connu, cette année encore, un vif succès.



Pour la première fois, **en août**, une seconde semaine d'ouverture a eu lieu avec la diffusion d'un film en plein air *L'Ecole Buissonnière* qui a réuni une soixantaine de spectateurs de tous les âges (des jeunes enfants à notre doyenne). Pour accompagner cette soirée, la mairie proposait une restauration rapide (saucisses-frites, glaces) servie par Marie-Ange CHABERT et Sébastien BOUTHERIN.

Ces deux semaines ont été un succès, apprécié des Triorais de tout âge, mais aussi de fidèles participants et élus des villages voisins, que l'on aime recevoir, notamment Parnans, Geysans, Montmiral, Châtillon-saint-Jean... pour ne citer qu'eux, certains ayant même fait le déplacement depuis Romans-sur-Isère, Clérieux...

Repas de réouverture du club de l'Amitié le 23 août 2022

Un repas partagé s'est tenu sur le parvis de la salle polyvalente pour fêter, dans la bonne humeur, des retrouvailles chaleureuses et très attendues.

Forum intercommunal des associations le 10 septembre 2022

Cet événement qui réunissait aussi les associations de Parnans et de Triors s'est tenu à Châtillon-saint-Jean, cette année. De nombreuses activités comme la danse, la pétanque, la musique... étaient proposées aux nombreux visiteurs.

Cérémonie du 11 novembre 2022

Cette cérémonie fut un temps d'hommage et de recueillement, un moment dédié aux morts de ce conflit, mais aussi, plus généralement, aux disparus dans d'autres circonstances. La population était venue nombreuse et de tout âge. Comme à l'accoutumée, après avoir lu le discours, le maire a invité l'assemblée à observer la traditionnelle minute de silence. Le pot de l'Amitié a réuni, dans la salle des associations, de nombreux Triorais qui se sont longuement attardés, heureux de se retrouver et d'échanger en cette occasion.

Salon des artistes triorais 19 et 20 novembre 2022

Cette année, nous avons eu, de nouveau, le plaisir d'admirer les réalisations de nos artistes en herbe et confirmés. Vous trouverez dans les pages suivantes l'article du comité des fêtes, mais nous mettons quelques photos. Bravo à toutes et à tous.



Le Noël des Anciens

Le repas organisé par la mairie, pour les Anciens, a pu se tenir le samedi 3 décembre 2022 sans conditions sanitaires particulières. La salle des fêtes avait été décorée à cet effet, notamment avec le sapin de Noël apprêté par les enfants de la garderie et de la cantine.

Le maire, les adjoints et deux membres de la commission action sociale ont eu le plaisir d'accueillir 36 personnes de 65 ans et plus qui avaient répondu favorablement à l'invitation de la mairie.

L'apéritif que nous n'avons pas été contraints de servir à table cette année, fut l'occasion de joyeuses retrouvailles et de chaleureuses conversations... Le repas, concocté par la maison LESICKI, traiteur à Chabeuil, a été très apprécié. Le menu figurait sur de superbes cartes réalisées, au cours d'un atelier improvisé, par les enfants de la garderie auxquels nous transmettons les félicitations et les remerciements des Anciens.

Cette année, nous proposons une animation de Patricia, accordéoniste, chanteuse, pianiste, de l'association Genial Music de Saint-Paul-lès-Romans. Les participants ont eu l'occasion de chanter et de danser dans une excellente ambiance..





Après la traditionnelle clairette, dans le cadre d'un tirage au sort, chaque convive a pu repartir avec un colis-souvenir grâce aux dons de nombreux sponsors locaux dont nous saluons la générosité.

Chers Anciens, nous avons hâte d'être à l'an prochain pour avoir le bonheur de vous recevoir car ce repas est un très agréable moment de partage...

Merci à vous pour cette belle journée. Merci à Patricia et au traiteur LESICKI pour le soin qu'ils ont apporté à leur prestation et pour leur bonne humeur.

Marie-Ange, Nicole et Catherine ont également rendu visite aux personnes à domicile et résidents en EHPAD pour passer un moment avec elles et leur remettre leur colis de Noël.



Belle année 2023 !

Nous vous souhaitons une bonne santé et beaucoup de bonheur !

LA PAROLE EST DONNEE AUX ASSOCIATIONS TRIORAISES



SAINT – VINCENT les 22/23/24 janvier 2023

(Enfin!)

Dimanche 22 Janvier

9h : Départ de la randonnée - Salle des Fêtes
10h : Célébration à l'Église
11h : Dégustation bugnes et vin blanc
16h : Séance variétés animée par les Triorais

Lundi 23 Janvier

13h : Repas St Vincent avec à 17h30 déchéance des Présidents 2020, présentation des nouveaux assesseurs qui présideront en 2027, au revoir aux bacchus, puis soirée dansante

Mardi 24 Janvier

20h30 : Salade de croupes aux anchois



Tableau présidentiel 2020/2023

en visite chez notre vigneron, Fabrice Rousset

Présidents : Adriana et Pascal Hansberque

Vice-présidents : Françoise et Dominique Coléon

Assesseurs : Sophie Lacquemanne et André Lambert

Bacchus : Marie-Hélène et Jean-Luc Reynaud



Chorale des « Sans-prétention »

A Triors, les choristes répètent tous les lundis de 20h à 21h30 dans la salle des associations. Chorale ouverte à tous. Nul besoin de connaître le solfège pour intégrer le groupe, mais participation la plus régulière possible, bien sûr. Cheffe de cœur : Nathalie.

Projets 2023

Dans un prochain bulletin, nous vous parlerons des projets du Comité sur l'année 2023.

Et n'oubliez pas : les animations de notre Comité des fêtes s'adressent à tous, du plus jeune au plus expérimenté. Toutes les nouvelles bonne-volonté sont les bienvenues, rejoignez-nous, ambiance garantie !



Tous les membres du Comité vous présentent leurs vœux de Bonne Année.
Que 2023 soit pour vous et pour vos proches, pleine de sérénité, de joies et de bonne santé !



Rendez-vous en janvier pour la Saint-Vincent



ArtTriors**Salon des artistes triorais 2022**

L'exposition s'est déroulée les 19 et 20 novembre 2022, pour le plus grand plaisir des Artistes qui pouvaient enfin se retrouver. Cette année encore les visiteurs furent nombreux à venir découvrir, sur les deux jours, les différentes créations et s'étonner devant la qualité des œuvres et ouvrages.

Le vernissage fut une belle réussite, élus et visiteurs ont pu apprécier boissons et gourmandises « maisons » confectionnées et offertes par les artistes eux-mêmes dans une ambiance joyeuse et conviviale.

**L'équipe des Artistes**

Il manque le Père Beck, retenu au Monastère, Claire, bloquée par la Covid, les enfants de l'IME, représentés par Isabelle, les enfants de l'école, représentés par Anne-Laure



La Chorale de Triors, les « Sans-prétention », nous a offert une belle prestation !



Triorais, Elus d'ici et d'ailleurs, habitants des communes voisines et plus ... étaient là !

Sou des écoles



Le 27 Novembre a eu lieu le traditionnel marché d'automne organisé par le sou des écoles .
Petits et grands se sont retrouvés autour d'un verre de blanc et des huîtres .
Nous remercions chaleureusement les bénévoles, les maîtresses, la municipalité ainsi que tous les triorais qui répondent toujours présent pour soutenir notre école

Juste avant les vacances Noël , nous avons eu la joie d'avoir la visite du père Noël en personne ! Après un petit goûter remis à chaque enfant, accompagné d'un livre, le père Noël a offert à chaque classe un panier de basket ainsi que des ballons .



La visite du Père Noël à l'école

Notre prochaine manifestation sera notre vente de choucroute le vendredi 24 février de 16 à 19h.
Vous pouvez déjà commander votre part au tarif de 8,50€ avant le 10 février au 06 18 84 49 68

L'ensemble du bureau du sou des écoles vous souhaite une belle et heureuse année entourée de vos proches

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Anne-Laure, notre secrétaire, au 06.63.49.50.02 ou lesoudesecolesstriors@gmail.com

Club de l'Amitié

Le Club a fermé pendant les fêtes de fin d'année et repris :

Le Mercredi 4 Janvier 2023

Le Mercredi 11 Janvier 2023 : dégustation de la galette des rois

Le Bureau et moi-même vous présentons nos Meilleurs Vœux pour 2023.

La Présidente E. Labriet

Pour celles et ceux qui voudraient rejoindre le Club de l'Amitié, merci de contacter :

La Présidente : E. Labriet au 0607182871

La Secrétaire : N. Uny au 0677835568

Les Multipattes



Les non-adhérents peuvent participer comme invités à deux sorties maximum pour connaître le club. Ils devront ensuite contracter une licence. Pour s'inscrire à une sortie, il est nécessaire de téléphoner à la secrétaire ou au président, au moins trois jours avant.

Les activités du club se pratiquent dans la région Rhône-Alpes essentiellement. Nous proposons des sorties pédestres toute l'année et parfois des sorties raquettes. Elles se déroulent le dimanche et le jeudi. Un programme est établi pour un trimestre et distribué aux adhérents.

L'encadrement sur le terrain est assuré toute l'année par une vingtaine d'animateurs bénévoles ayant tous suivi une formation FFRP.

Nous exigeons des marcheurs qu'ils aient de bonnes chaussures de randonnée, une cape de pluie, un casse-croûte, de l'eau dans un sac à dos confortable.

Les déplacements se font par regroupements dans les voitures particulières, avec partage des frais.

Randonner avec les **Multipattes de Triors**, c'est :

Maintenir la forme physique

Découvrir le milieu naturel

Entretenir une ambiance amicale

Pour tout **renseignement complémentaire**, vous pouvez contacter :

Marie-France TRIBOULET (secrétaire) tél. 04.75.02.48.45

Didier BORDAS (président) tél. 04.75.06.30.71



La Drôme des Jardins

L'association proposera un troc de plantes, graines, outils avec présence de pépiniériste, ouvert à tous, adhérents ou non, le samedi 1er avril 2023 de 9 H à 12 H, à la salle des fêtes de Triors.

Pour celles et ceux qui voudraient rejoindre La Drôme des Jardins, contactez le secrétariat de l'association. Le montant de la cotisation annuelle est de 17 € pour une personne et de 25 € pour un couple.

Renseignements sur notre site web ladromedesjardins.fr ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors. Tél. : 06.43.13.83.72

Danse 26



La soirée dansante du 10 décembre a permis de divertir les participants avec des initiations de danse .



Bonne année 2023.

Pour tout renseignement Luize 06.59.47.96.76.

ACCA

Deux dates à retenir :

Le 26 février : vente de boudins, et le 15 mai : vente de part de chevreuil.

Pour tout renseignement, merci de contacter le président BOSSAN Jordan .

La Pétanque de Triors

Fin de saison pour la pétanque de Triors avec remise des trophées de Champion de la Drôme pour nos jeunes à la soirée des champions à Livron .



Effectif du club : 34 adhérents dont 11 jeunes, 7 féminines et 16 masculins .

Si vous aussi vous désirez venir jouer à la pétanque en loisir ou en compétition venez nous rejoindre .

Pour tout renseignement : Mr Cordier Pierre 06 01 90 25 13

DES SPORTIFS TRIORAIS A L'HONNEUR

Articles des familles COINDRE ET HATOT

Longue :

Dans la famille Coindre le sport-boules est une tradition. Après Lucien qui pratique depuis près de 70 ans ce sport et Anne-Laure triple championne d'Europe par équipe, c'était au tour de Jean-Marc et Anthony de s'illustrer cette année :

Anthony, après une finale de coupe de France en Combiné et une finale au tournoi de Pentecôte (le fameux « bellecour ») il décroche le titre de Champion de France double des moins de 15 ans accompagné de ses amis du Centre de Formation bouliste de Romans (dirigé et managé par Anne-Laure)

Jean-Marc quant à lui, après des titres par équipe et plus de 20 ans au plus haut niveau, décroche enfin son premier titre en traditionnel en remportant le championnat de France Double mixte (D1/D2 : la plus haute division)

2 titres pour la famille et pour le club de Romans présidé justement conjointement par Jean-Marc et son autre sœur, Marie-Pierre.



Duathlon :

Hugo HATOT a terminé 2ème au Championnat de France de Duathlon le dimanche 8 mai 2022, à Châteauroux.

C'est une épreuve de 5 kilomètres de course à pied, puis 20 kms en vélo et 2,5 kms de course à pied pour terminer.

Ce podium lui donne envie de continuer à s'entraîner tout comme son frère Louis qui s'est mis aussi au Triathlon.



VIE DE LA COMMUNE

SECURITE

Nous vous rappelons que le trottoir en béton désactivé, créé à la sortie nord du village, à l'angle du chemin de la Garenne, et le long de la route des Vignes et des nouveaux appartements, n'est pas un parking. Sa largeur n'est pas prévue pour garer une voiture, mais pour le passage des poussettes, déambulateurs, fauteuils des personnes en situation de handicap... Ces aménagements ont été réalisés pour garantir votre sécurité. Merci de bien vouloir respecter cet usage.

De même, l'arrêt au stop du même carrefour doit être marqué. Au-delà du respect du code de la route, il en va de la sécurité des usagers.

Merci de bien vouloir continuer à respecter les stationnements prévus aux abords de l'école et de la mairie, notamment, et de ne pas vous garer sur la chaussée, sur les trottoirs environnants, devant l'école, ni sur la place de l'Europe hors parkings.

AMENAGEMENTS

Décorations de Noël

Pour l'agrément de tous, la mairie a fait l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses installées aux abords de la fontaine, place de l'Europe. Nous espérons que vous les avez appréciées.



Changement d'horaire de l'éclairage public

Dès le 4 janvier 2021, la mairie avait décidé de couper l'éclairage public de 23 h à 5 h. L'agglomération a décidé d'adopter aussi cette politique et de l'étendre à toutes les communes, en raison de l'explosion du prix de l'électricité. Depuis le 2 janvier 2023, l'éclairage public est coupé de 22 h à 6 h du matin, et le vendredi et le samedi de 23 h à 6 h.

NOUVEAUX CONTAINERS- ordures ménagères et tri sélectif

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, l'agglomération a remplacé les anciens containers par de nouveaux.

Seuls demeurent sur le territoire de la commune deux points de collecte pour les ordures ménagères, le verre et les emballages / cartons / papiers : à la Croix de Lettrat - dont un container accessible aux personnes à mobilité réduite pour le verre et pour les emballages - et au chemin des Vernes.

Merci d'avance de bien vouloir veiller à maintenir ces lieux en parfait état de propreté.



Lieu de collecte du chemin des Vernes

Nous vous rappelons que les autres déchets doivent être déposés... en déchetterie ou, pour les déchets verts uniquement, à la carrière de Triors dont la clé est disponible, auprès du secrétariat, aux heures d'ouverture de la mairie.

Amiante lié, de nouvelles conditions de collecte

La collecte de l'amiante lié en déchèterie a laissé place à un système plus sécurisé pour les usagers et les gardiens de déchèterie. Désormais, les particuliers peuvent se rendre après une inscription préalable sur des plateformes équipées pour recevoir ce type de déchets dangereux. L'Agglo participe à la prise en charge financière de ces déchets à hauteur de 300 kg par an et par foyer.

Source : Agglo - Rapports d'activité sur la gestion des déchets 2021

Plus d'infos : <https://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/dechets/mes-dechets.html>

Entretien des haies en bordure de voies publiques (routes, chemins...)

Les riverains doivent élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches... à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

En outre, il est rappelé que les branches et la végétation ne doivent jamais toucher les conducteurs (câbles électriques, téléphonie, éclairage public).

L'article R. 116-2 5° du Code de la voirie routière dispose que : « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui [...] 5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Si le nécessaire n'est pas fait, la mairie est en droit de faire procéder à ces travaux dont le coût sera porté à la charge des propriétaires défaillants.

Ainsi, si le dépassement des branches s'opère sur une voie communale ou départementale, l'article L. 2212-2-2° du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

En outre, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts étant interdit, les déchetteries de Romans-sur-Isère et de Mours-saint-Eusèbe sont à votre disposition. Les Triorais - exclusivement - ont la possibilité de déposer leurs déchets verts à la carrière de Triors en demandant la clé à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Triors sur PanneauPocket

PanneauPocket est une application mobile, téléchargeable sur ordinateur, smartphone ou tablette, gratuite pour les usagers, qui joue le rôle des panneaux d'information des villes (alerte neige, travaux, événements...) et vous permet d'être destinataire des informations diffusées par la commune. Vous avez la possibilité de sélectionner également d'autres villages. Pour ceux qui ne souhaitent pas télécharger cette application, l'équivalent de PanneauPocket - pour Triors - figure en première page du site de la mairie <http://triors.free.fr/>

Fibre

Le déploiement de la fibre se poursuit au sein de notre commune. Si vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de contacter votre prestataire de services.

ANIMATION JEUNESSE

Notre commune dépend du Point Jeunes ouvert toute l'année à Saint-Paul-lès-Romans : mercredi, vendredi et samedi, l'après midi. Portable : 07 60 03 96 12

Un point virtuel existe aussi sur la plateforme « discord ».

Ces deux activités sont encadrées par des animateurs professionnels .

Pendant les vacances, des activités sont proposées pour enfants et adolescents :

Cap sur tes vacances, pour les 6 /11 ans

Anim2prox, pour les 11/17 ans

Programmes en ligne www.valenceromansagglo.fr tél. : 04.75.72.84.53

LA PAROLE EST DONNEE A LA PAROISSE SAINT JACQUES EN PAYS DE ROMANS

Comme l'an dernier, une crèche a été aménagée dans l'église de notre village, restée ouverte les week-ends de décembre.

Pour le culte catholique, merci de bien vouloir vous adresser au secrétariat paroissial à Génissieux : 04.75.05.91.51 (le mardi de 17 à 19h et le samedi de 10h à 12h) ou contacter Valérie HATOT : 06.89.56.19.79 ou Guy LEYDIER : 04.75.45.36.65

Le RÉPAP : Référent parcours périnatalité

Une communication ARS Auvergne-Rhône-Alpes

La Drôme fait partie des 4 territoires expérimentateurs RÉPAP en France

La période des « 1 000 premiers jours », qui débute par la grossesse, puis l'accouchement et les premiers mois de vie de l'enfant a été identifiée comme particulièrement fragile. Dans cette période déterminante pour l'avenir de l'enfant et pour la construction de la parentalité, ce dispositif a du sens.

Le principe ?

Un professionnel de santé, choisi par la femme enceinte, propose 4 entretiens en plus du suivi habituel. Si des critères de vulnérabilité sont repérés, elle pourra bénéficier d'un parcours renforcé.

Le dispositif bénéficie de l'accompagnement du ministère de la santé et de la prévention et de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Il est piloté par le centre hospitalier de Valence.

Depuis fin janvier 2022, il est possible pour les femmes enceintes qui habitent dans la Drôme de bénéficier d'un accompagnement en plus de leur suivi médical, 100 % pris en charge.

Les très bons retours observés, tant du côté des femmes suivies que du côté des professionnels référents, conduisent le comité de pilotage à prolonger l'expérimentation de 6 mois, jusqu'en juillet 2023.

Des sites pour vous informer :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/1000jours/>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-1-000-premiers-jours-0?parent=14628>



**Dans la Drôme,
un accompagnement renforcé
et entièrement pris en charge pour les femmes
avant et après l'accouchement**

Depuis fin janvier 2022, il est possible pour les femmes enceintes qui habitent dans la Drôme de bénéficier d'un accompagnement en plus de leur suivi médical, 100 % pris en charge. À ce jour, ce sont plus de 600 Drômoises qui ont déjà pu en profiter et les retours sont très positifs.

Ouvert à toutes les femmes enceintes de la Drôme, sans exception, ce suivi propose 4 entretiens individuels : un en début de grossesse, un à la fin du 8^e mois, un 15 jours après la naissance de l'enfant et un 3 mois après. Ce dispositif mis en place par l'ARS et l'Assurance maladie vise à améliorer la santé des femmes et des enfants.

Au total, 80 professionnels de santé « Référent parcours périnatalité (RéPAP) » se tiennent à disposition pour guider les femmes enceintes. Leurs missions ? apporter conseils et repères en prévenant notamment des risques que peut avoir une grossesse sur la santé mentale comme la dépression post-partum. Il peut s'agir du médecin traitant, du sage-femme ou de tout autre professionnel de santé. En plus des entretiens, le référent assure aussi une disponibilité téléphonique.

« Devenir maman est un chamboulement, autant la grossesse, l'accouchement que le post partum (...) et pouvoir avoir cette écoute, cette oreille bienveillante m'a permis de mieux aborder tous ces changements qui ne sont pas neutres, et qui interviennent au cours de la vie d'une future maman. Le REPAP m'a permis d'aborder tout ça avec beaucoup plus de sérénité. » - Laurine, habitante de Margès, maman d'un bébé de 2 mois.

Pour plus d'informations, contacter repap@ch-valence.fr



SALLE DES FÊTES DE TRIORS

Pour toute information (planning des réservations, tarifs...), veuillez consulter le site de la commune <http://triors.free.fr/> Rubrique : Commune, onglet : Salle des fêtes,

Pour plus de renseignements, la régisseuse, Isabelle COINDRE, répondra à vos questions à partir de 18h30 au 06.74.03.48.22



URBANISME

Vous avez un projet ? N'hésitez pas à vous renseigner, avant toute réalisation, auprès de notre secrétaire de mairie pour connaître les droits applicables. Le Plan Local d'Urbanisme de Triors (P.L.U.) est accessible sur le site de la mairie (rubrique « Commune », onglet « P.L.U. »). Vous pouvez également demander à rencontrer l'adjoint en charge de l'urbanisme, Pascal HANSBERQUE, et même, par son intermédiaire, en cas de nécessité, l'architecte conseil de Valence Romans Agglo.

Les démarches sont désormais possibles en ligne ou sous forme papier.

NOUVEAU 

Demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

Je souhaite réaliser des travaux chez moi

Changement de fenêtres
Clôture
Panneaux solaires
Extension
Nouvelle construction
Abri de jardin
Ravalement...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.



Je dois faire des demandes d'urbanisme

Permis de construire
Permis de démolir
Déclaration préalable de travaux
Certificat d'urbanisme
Permis d'aménager



Ce service en ligne, vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Mes démarches d'urbanisme en ligne

Un portail web pour déposer ma demande

Après avoir créé un compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier.

Un accompagnement pour le dépôt en ligne. Je suis accompagné pour préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).



Retrouvez ce service sur →

Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande, compléter mon dossier, connaître le délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également consulter mes précédentes demandes.

La dématérialisation

des demandes d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide, accessible à tous et sécurisé ! 

triors.free.fr

MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie au public:

Le lundi : de 13h30 à 18h30

Le mardi : de 8h00 à 12h00

Le jeudi : de 13h30 à 18h30

Le vendredi : de 8h00 à 12h00

Téléphone : 04.75.45.32.73

E-mail : triors@valenceromansagglo.fr

Site : <http://triors.free.fr/>

Bulletin municipal

La publication sous forme papier a un coût pour la mairie qui se reporte dans le budget et dans les impôts. Il y a aussi un impact écologique négatif (les arbres, l'encre...) même si le transfert et le stockage des mails dans les serveurs représente au niveau mondial environ 1% des émissions totales du numérique. Aussi, on dit qu'il faut penser à supprimer régulièrement les courriels dont on n'a plus besoin et à télécharger les pièces jointes importantes dans son ordinateur.

Le bulletin étant consultable sur le site de la mairie <http://triors.free.fr>, où il est archivé depuis 2008, rubrique « Publications », il n'est pas impossible que dans l'avenir un simple mail vous informe de la mise à disposition d'un nouveau bulletin sur le site. Pour éliminer ce mail, il faudrait recourir à PanneauPocket, mais tout le monde ne dispose pas de cette appli. Nous étudions la question.

Le peu, le très peu que l'on peut faire (pour la planète), il faut le faire..

(inspiré par Th. MONOD)

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à demander à recevoir le bulletin par mail, laissant ainsi l'édition papier à ceux qui ne disposent pas d'internet, à nos Anciens, notamment. Il vous suffit pour cela de vous inscrire sur la liste des destinataires par mail à l'adresse suivante : triors@valenceromansagglo.fr.

ÉTAT CIVIL

2ème semestre 2022

PUBLICATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

« Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord à ce message personnalisé ou à cette publication. » (CNIL). L'état civil est publié désormais en fonction des autorisations données. Un imprimé spécifique est disponible en mairie.

Naissances Félicitations aux familles et bienvenue aux bébés

COLEON Gabin, le 17 juillet 2022

BUFFAT Anna, le 31 juillet 2022

BENA Héloïse, le 31 juillet 2022

BOSSAN Isaac, 18 août 2022

DUCREUX Nina, le 16 novembre 2022

PICARD CLEMENT Noé, le 28 novembre 2022

MALFIONE SPAGNOLO Jeanne, le 19 décembre 2022

Mariages Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

LEYDIER Gabriel et BOCHER Marie, le 19 août 2022

MARAZIS Adam et SIEGEL Coralie, le 17 septembre 2022

Décès Nos sincères condoléances aux familles endeuillées

SOUTAYRA Jany, épouse DEMEURE, le 5 juillet 2022

BONNOT Claude, le 12 août 2022

ICARD René, le 19 août 2022

PICHAT Andrée, épouse COUSTAURY, le 14 novembre 2022